

Assemblée départementale du Doubs 24 septembre 2018



Contact presse :

Sandrine Crevoisier

06 84 74 19 65

sandrine.crevoisier@doubs.fr

Les conseillers départementaux du Doubs se sont réunis sous la présidence de Christine Bouquin, présidente du Conseil départemental du Doubs, le lundi 24 septembre 2018.

Trois mois après le bilan de mi-mandat, cette assemblée illustre l'avancée du projet départemental C@P25.

A l'ordre du jour notamment :

- La célébration du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet en 2019
- L'engagement du Département dans le plan national pour le *Logement d'abord*
- Le projet de création du syndicat mixte Haut-Doubs – Haute-Loue auquel le Département prévoit d'adhérer
- La reconduction de la politique d'exonération du Département

Célébration du bicentenaire de la naissance de Gustave Courbet en 2019

Artistique et festif, populaire et scientifique, en un mot "inventif", tel sera le Bicentenaire Courbet tout au long de l'année 2019, selon le vœu de la présidente Christine Bouquin. Les manifestations organisées rendront hommage au génie de l'artiste, bien entendu, mais elles viseront aussi à faire découvrir, ou redécouvrir, au plus grand nombre, son œuvre dense, sa personnalité complexe et sa vie mouvementée. Elles montreront sa modernité et son empreinte dans l'art contemporain. Enfin, elles contribueront à renouveler l'attrait pour son pays natal et le pôle muséal qui lui est consacré.

Cinq temps forts au rayonnement national, voire international, rythmeront le Bicentenaire :

- **L'exposition d'été** au musée Courbet, **du 10 juin au 30 septembre 2019**, mettra en regard et en dialogue **Gustave Courbet et Yan Pei-Ming**, figure de premier plan de la peinture contemporaine. Le peintre d'origine chinoise sera accueilli en résidence à Ornans à partir de mars 2019.
- L'exposition ***Courbet dessinateur***, **du 24 février au 29 avril 2019**, abordera un sujet novateur, peu étudié jusqu'à présent, dans le cadre d'une étroite collaboration entre le musée Courbet, des historiens de l'art, les Archives du Jura Bruschwiler et le musée Jenish, de Vevey.
- L'exposition ***Courbet – Hodler***, **du 15 novembre 2019 au 31 janvier 2020**, sera le fruit d'une riche collaboration entre le musée Courbet, des musées suisses et la Fondation Holder, notamment.
- Le **colloque international *Courbet autrement***, **du 27 au 29 juin 2019**, sera placé sous le patronage de Jean-Luc Marion, membre de l'Académie française.
- À la tête de **l'Orchestre des nations**, le célèbre musicien espagnol **Jordi Savall** donnera un concert événement.

Tout au long de l'année, des manifestations d'envergure départementale et locale donneront une couleur plus populaire et festive au Bicentenaire, comme sans doute Courbet l'aurait aimé. Dans une démarche collaborative, le Département s'appuie sur les forces vives du Doubs et sur l'ensemble de ses compétences pour composer une programmation "inventive" !

Deux projets d'envergure pour prolonger le Bicentenaire...

Début septembre, le Département a réalisé l'acquisition d'une maison contiguë au dernier atelier du peintre à Ornans. Après d'importants travaux de restauration et d'aménagement, cette maison sera

destinée à accueillir des artistes en résidence. Un espace y sera aussi réservé à l'expérimentation des usages numériques.

Comme le montrent la diversité et la richesse des événements proposés, le Bicentenaire impulsera une nouvelle dynamique à l'ensemble du *Pays de Courbet, pays d'artiste* qui est constitué du musée départemental Gustave Courbet, à Ornans, de la ferme familiale, à Flagey, du dernier atelier du peintre et, désormais, de la maison destinée aux résidences d'artistes, à Ornans, et enfin de sites emblématiques comme la source de la Loue qui permettent de découvrir des sentiers de randonnée thématiques. Cette année 2019 aboutira à la mise en œuvre d'un nouveau projet scientifique et culturel pour le pôle muséal. Ce travail est d'ores et déjà bien engagé !

Courbet l'art d'être libre

Gustave Courbet, peintre réaliste, homme engagé, est né le 10 juin 1819 à Ornans dans le Doubs. Son terroir restera toute sa vie sa principale source d'inspiration, à travers une vision révolutionnaire de l'art de peindre qui sera désignée sous le terme de « réalisme ».



« Il faut encanailler l'art, il y a trop longtemps que les peintres, mes contemporains, font de l'art à idées et d'après les cartons » (Lettre à Francis et Marie Wey, 26 novembre 1849).

Ce propos esquisse le portrait d'un homme farouchement indépendant, signe particulier que l'on retrouve aussi bien dans sa démarche artistique que dans ses engagements politiques ou dans sa vie intime.

Si Courbet a peint des paysages en frise dans son atelier d'Ornans, il a fixé aussi des hirondelles en plein vol au plafond. Symbole de liberté, cet oiseau annonciateur du printemps est l'emblème du bicentenaire.

Plan national Logement d'abord : le Doubs innovant

Le Département du Doubs est l'un des quatre Départements de France à s'engager dans le plan national *Logement d'abord*, aux côtés d'une vingtaine de villes et communautés d'agglomération, suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'Etat en décembre 2017.

Ce choix du Doubs s'inscrit dans le prolongement de son action volontariste en faveur du logement pour tous.

À travers son projet C@P25, en tant que chef de file de l'action sociale, le Département considère l'accès au logement comme un levier incontournable d'inclusion et de cohésion sociale. Il l'envisage dans une approche globale et décroisée des situations des personnes.

Ainsi, depuis janvier 2016, le Département met en œuvre un dispositif intitulé *Accompagner pour habiter* qui consiste dans la mobilisation des travailleurs sociaux auprès des familles fragilisées afin d'anticiper sur leurs difficultés et de les maintenir dans le logement. D'autres dispositifs d'accompagnement sont inscrits dans le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Le Plan national *Logement d'abord* est donc un levier complémentaire pour le Département du Doubs qui disposera de financements adaptés pour mettre en œuvre cet engagement. Ce plan vise à :

- favoriser l'accompagnement des personnes sans-abris ou mal-logées dans un logement plutôt que leur passage par des étapes successives d'hébergement qui ont montré leurs limites.
- développer une offre de logements pour les publics concernés : pensions de famille, maisons relais, mobilisation du parc privé...

➤ **La mise en œuvre dans le Doubs du plan *Logement d'abord* est une opportunité pour approfondir la démarche entreprise avec C@P25, mobiliser des moyens nationaux pour mieux répondre aux besoins locaux, et permettre ainsi l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficulté.**

Création du syndicat mixte Haut-Doubs – Haute-Loue : le Département adhère

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est exercée par les EPCI. Fort de sa vision globale du bassin versant, le Département du Doubs continue de mettre son expérience et son savoir-faire à leur service. C'est pourquoi il est membre de plusieurs syndicats mixtes qui exercent des compétences se rapprochant de la GEMAPI.

Les EPCI ont été encouragés à se regrouper pour mutualiser les moyens et développer une ingénierie suffisante pour exercer cette compétence. Les syndicats qui s'inscrivent dans cette dynamique peuvent prétendre au label EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux) attribué par l'Etat.

Initié en 2015 et porté conjointement par le syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs (SMMAHD) et le syndicat mixte de la Loue (SMIX Loue), le projet de création d'un syndicat mixte unique au niveau du bassin versant Haut-Doubs – Haute-Loue, se concrétise.

Cette structure couvrira le territoire de 9 Communautés de communes et pourra donc solliciter le label EPAGE. Fidèle à ses engagements, le Département prévoit d'adhérer à ce nouveau syndicat.

➤ **A travers son projet C@P25, le Département du Doubs a réaffirmé sa volonté forte de continuer à accompagner les territoires dans le domaine de l'eau, après le transfert de compétences aux EPCI (lois MAPTAM et NOTRe), que ce soit pour le grand cycle de l'eau, avec la préservation des ressources et la gestion des milieux aquatiques, ou le petit cycle de l'eau avec l'assainissement.**

Des exonérations reconduites pour soutenir le développement économique

Le Département a un pouvoir fiscal limité, d'une part, et, d'autre part, il s'est engagé à ne pas augmenter sa pression fiscale sur la durée du mandat. Toutefois, sur certaines de ses recettes fiscales, il accorde des exonérations favorables au développement économique et à l'inclusion sociale. Ainsi, le Conseil départemental a décidé de reconduire les exonérations facultatives en vigueur et de les étendre espaces publics loués par des maisons de santé car ces-dernières répondent à un urgent besoin de maintenir des services au public.

Retrouvez l'ensemble des décisions sur www.doubs.fr